



## REGLEMENT INTERIEUR

### ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

## Ville Di Pietrabugnu

### I PRESENTATION

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est situé sur la Commune de Ville Di Pietrabugno, dans les locaux du groupe scolaire Le Kallisté.

Cet accueil est géré par la Ligue de l'enseignement de Haute-Corse.

Les partenaires de l'accueil sont : La commune de Ville di Pietrabugno, la CAF, la Communauté d'Agglomération de Bastia et la DDCSPP.

Cet accueil est agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Ainsi un numéro de déclaration lui est attribué.

### II CONDITIONS D'ADMISSION

L'ALSH accueille :

- les enfants **résidents** sur la commune de Ville Di Pietrabugnu.
- Les enfants **inscrits dans l'un des groupes scolaire** de la commune de Ville Di Pietrabugnu.
- Les enfants **du personnel Communal**.

Chaque famille est tenue de constituer un dossier d'inscription.

(L'enfant est admis uniquement si le dossier d'inscription est complet).

- Être âgé de 6 ans.
- Inscription obligatoire pour chaque vacance scolaire
- Joindre obligatoirement au dossier :
  - Photocopie de la carte d'identité (recto-verso) ou passeport du tuteur légal
  - Numéro d'allocataire de la C.A.F.
  - Quotient familial C.A.F (original).
  - Fiche sanitaire de liaison
  - Test Aisance Aquatique à la pratique des activités nautiques
  - Photocopie du carnet de santé (vaccins à jour)
  - Autorisations parentales (transport + sorties + droit à l'image)
  - Accusé de réception du présent règlement daté et signé

**Tout changement de situation familiale (changement de domicile, changement de n° de téléphone, divorce, etc. ... doit être impérativement communiqué à la Direction de l'accueil collectif de mineurs).**

### **III FONCTIONNEMENT**

#### **1. LES HORAIRES**

- En extra scolaire (vacances)
  - Du lundi au vendredi de 7h45 à 17h30 en demi pension.

Les parents qui désirent venir chercher leurs enfants en milieu de journée doivent signer une décharge parentale.

L'accueil des enfants est autorisé de 7h45 à 9h.

Les parents peuvent venir chercher leurs enfants entre 16h30 et 17h30.

L'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de problème survenu avant et/ou après les horaires indiqués ci-dessus.

Pour chaque période, un planning est mis à la disposition des parents.

#### **2. AUTORISATION DE SORTIE**

En dehors du responsable légal, les personnes **majeures** autorisées à venir chercher l'enfant à l'accueil de loisirs doivent être signalées sur la fiche d'inscription.

Les parents qui auront autorisé leurs enfants à quitter seuls le centre de loisirs devront fournir lors de la remise du dossier d'inscription l'autorisation de sortie du centre dûment signée. (Document joint au règlement intérieur).

Les enfants seront alors libérés aux horaires de fermeture de l'accueil de loisirs.

#### **3. ACTIVITES**

Les enfants seront amenés à se déplacer sur différents sites.

De nombreuses activités sont proposées (Arts Plastiques, KTP, BMX, Tennis, Escalade, Equitation, Tir à l'Arc, Voile, Squash, Théâtre, Piscine, Plongée...).

Concernant les activités de Pleine Nature, (Ex : Escalade, Voile, BMX .... les enfants sont amenés à se déplacer sur des lieux appropriés.

Différentes visites complètent les différents programmes d'activités.

Afin de profiter des diverses activités inscrire nécessairement vos enfants lors des jours d'inscriptions prévus; le nombre de places étant limité.

**Les non-inscrits ne pourront prétendre bénéficier de ces animations !**

**Pour éviter de pénaliser le groupe d'enfants, il est demandé aux parents :**

- **d'être ponctuels**
- **avertir rapidement le responsable du centre en cas de désistement**
- **respecter les différentes recommandations.**

Par ailleurs, l'accueil de loisirs informe les parents que le transport des enfants est assuré par une compagnie privée de bus, soit par les bus de la Communauté d'agglomération de Bastia (autorisation de transport à signer).

#### **4. ALIMENTATION / ENTRETIEN**

**Le goûter du matin et de l'après midi est fourni par la famille.**

**Merci de privilégier biscuits non chocolatés, fruits, barres céréales, compotes.**

Concernant les repas, ils seront assurés et distribués par un prestataire possédant un agrément de la DDCSPP.

Une convention sera établie.

Les repas du déjeuner seront servis au réfectoire du groupe scolaire Le Kallisté.

Un menu sera affiché pour chaque période de vacances.

**Les allergies alimentaires devront être signalées et justifiées par un certificat médical.**

Le nettoyage du Centre est effectué quotidiennement après le départ des enfants.

## **IV LES TARIFS**

Selon le quotient familial (CAF ou autres) / en fonction de vos revenus.

**Le règlement doit s'effectuer lors de l'inscription.**

**Toute journée réservée est due; Aucun remboursement ou avoir ne sera effectué.**

**Les frais d'adhésion sont renouvelables à chaque rentrée scolaire;**

## **V ENCADREMENT**

Lors des sorties, dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation l'équipe est renforcée par des intervenants possédant un diplôme professionnel pour la pratique des activités dites « à risque » (KTP, Voile, Equitation.....).

## **VI SECURITE / HYGIENE**

En cas de problème, le personnel de l'accueil se charge de contacter les parents.

Le personnel de l'accueil de Loisirs n'est pas autorisé à administrer des médicaments à l'enfant.

Les parents sont priés de signaler à la direction les problèmes de l'enfant.

Le responsable de l'accueil se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène. (Ex : traitement des poux non effectué).

## VII ASSURANCE

L'ALSH est assuré en Responsabilité Civile auprès de l'APAC Assurances.

Chaque jeune doit adhérer à la Ligue de l'enseignement. Cette adhésion lui procure aussi des garanties d'assurance (adhésion à l'année scolaire).

## VIII DIVERS

Lors des sorties, l'enfant devra se munir d'un petit sac à dos comprenant **une bouteille d'eau 1,5L** (Pas de Jus de Fruits, Sodas...), chaussures adaptées, casquette, crème solaire.....

En ce qui concerne les activités nautiques, prévoir maillot de bain, vêtements de rechanges serviette de bain, tongs en fonction des saisons...

Photos & vidéos : Les enfants seront pris en photo et filmé dans le cadre de l'ALSH.

Les images pourront être utilisées au cours des animations et éventuellement diffusées.

Le port de bijoux est **interdit**, ainsi que tous les appareils high-tech (consoles de jeux, baladeurs, lecteurs mp3, appareils photos, les téléphones portables...).

Le personnel ne peut être tenu responsable des pertes ou détériorations éventuelles.

**Tout enfant ayant un comportement visant à troubler la bonne marche de l'Accueil de Loisirs sera sanctionné, voir exclu.**

**Tout manquement au règlement peut justifier l'exclusion d'un jeune.**

L'Organisateur



## ACCUSE DE RECEPTION Règlement intérieur

Je soussigné (e).....Parent, tuteur légal  
de l'enfant ..... déclare avoir pris connaissance  
du présent règlement.

Je déclare y souscrire entièrement et autoriser mon enfant à participer à **toutes les activités** y compris sorties, baignades en mer ou en piscine, prévues par la Direction de l'accueil.

Je m'engage à fournir les documents nécessaires à l'inscription et à me conformer aux modalités de paiement.

Je m'engage, s'il y a lieu, à rembourser les frais médicaux occasionnés en cas d'intervention du médecin ou autres.

Fait à Bastia le .....

Lu et approuvé

Signature (qualité du signataire)



annexe règlement intérieur

**\*AUTORISATION DE TRANSPORT  
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT  
Ville Di Pietrabugnu**

Je soussigné(e) ..... autorise  
mon fils ..... ma fille .....  
à prendre l'autobus affrété par la ligue de l'enseignement de Haute-Corse lors des différentes  
sorties (autobus privé soit appartenant à la Communauté d'agglomération de Bastia).

**\* AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE  
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT  
Ville Di Pietrabugnu**

J'autorise l'équipe d'animation et l'organisateur à utiliser l'image de mon enfant sur support  
photographique, informatique, vidéo pour la présentation, l'illustration ou reportage presse de  
l'accueil de loisirs sans hébergement de Ville Di Pietrabugnu.

Oui  Non

**\* AUTORISATION DE SORTIE enfant non accompagné  
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT  
Ville Di Pietrabugnu**

Je soussigné(e),.....tuteur légal de  
l'enfant.....l'autorise à regagner seul et par ses  
propres moyens son domicile à l'heure de fermeture de l'accueil de loisirs sans hébergement,  
situé au groupe scolaire Le Kallisté à Ville Di Pietrabugno.

Fait à .....

Le .....

Signature

(Précédé de la mention lu et approuvé pour l'ensemble des autorisations – transport - droit à l'image- sortie)